

# Conseil municipal du 18 mars

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 mars 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nadia LE HEGARAT, Sébastien GARNIER, Yann BISIAUX, , David LE BELLEGUY, Antoine LE GALL, Anne Hèlène HALLET, Françoise ZURCHER, Benjamin CHARLES, Elodie LE PAPE, Gaelle LE QUELLENNEC, Jean Marie TARTIVEL, Cédric TEFFO, Aurélie ROBIN,

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ : Annabelle GUERITTE à Gaelle LE QUELLENNEC, Anne Marie LE MOAL à Cédric TEFFO

ÉTAIENT ABSENT :

INVITE :

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. E l o d i e L E P A P E est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## Ordre du jour

### Budget Communal

- 2024-007 : Compte de Gestion 2023
- 2024-008 : Compte administratif 2023
- 2024 -009 : Votes des taux d'imposition 2024
- 2024- 010 : Affectation du résultat 2023
- 2024-011 : Budget primitif 2024

### Budget lotissement

- 2024-012 : Compte de Gestion 2023
- 2024-013 : Compte administratif 2023
- 2024-014 : Budget primitif 2024

### Informations communales

## Délibération 2024-007

### Budget communal – Compte de Gestion 2023

#### Exposé :

Considérant que les écritures du compte de gestion du budget communal établi par le Receveur Municipal, comptable sont conformes aux écritures du compte administratif 2023,

#### Proposition

Madame le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider le dit compte de gestion.

#### Décision

Pour : 11	Abstention : 4	Contre :
-----------	----------------	----------

## Délibération 2024-008

### Budget communal – Compte administratif 2023

#### Exposé :

Le compte administratif du budget de la Commune pour l'année 2023 s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	306 258.73	1 033 965.04
Recettes	294 853.41	1 188 139.16
Excédent		154 174.12
Déficit	11 405.67	

#### Proposition

Après présentation du Compte Administratif 2023 de la Commune et sur demande de M. Sébastien GARNIER, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote. Madame le Maire, Nadia LE HEGARAT, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

#### Décision

Pour : 10	Abstention :	Contre : 4
-----------	--------------	------------

## Délibération 2024-009

### Budget communal : Vote des taux d'imposition

#### Exposé :

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale en 2023 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 48.52%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 110.04%

Il est rappelé que depuis 2021, la Commune ne perçoit plus de taxe d'habitation, hormis pour les résidences secondaires. Elle ne perçoit plus que les produits de la Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Depuis 2023, il est tout de même demandé de voter le taux de la taxe d'habitation.

#### Proposition

Il est proposé au conseil municipal de retenir les taux suivants pour 2024 :

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	: 48.52% ou 46.14%
Taxe Foncière sur Propriétés Non bâties	: 110.04 % ou 105,93%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	: 23.23%

#### Décision

##### Taxe foncière bâtie

48.52% Pour : 10	Abstention : 1	46.14% Pour : 4
------------------	----------------	-----------------

##### Taxe foncière non bâtie

110.04% Pour : 9	Abstention : 2	105.93% Pour : 4
------------------	----------------	------------------

##### Taxe Habitation

23.23 Pour : 9	Abstention : 2	Contre : 4
----------------	----------------	------------

## Délibération 2024-010

### Budget communal : Affectation du résultat 2023

#### Exposé :

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement l'exercice 2023 s'élève à 154 174.12 Euros.

#### Proposition

Il est proposé d'affecter cette somme de 154 174.12 Euros au compte 1068 du budget primitif 2024

#### Décision

Pour : 11	Abstention :	Contre : 4
-----------	--------------	------------

## Délibération 2024-011

### Budget communal : Budget primitif 2024

#### Exposé :

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune tel que proposé par la commission de finance élargie aux membres du conseil municipal qui s'est tenue le 12 février 2024.

#### Proposition

Il est proposé d'adopter le budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 181 950.00 €	1 181 950.00 €
INVESTISSEMENT	439 074.12	439 074.12

Sur l'opération non individualisée, Article 2313, d'un montant de 35 668.45 Euros, 10 000 Euros seront affectés pour la réparation du gîte et 10 000 Euros pour l'éclairage du parking de la salle des fêtes

Des lignes supplémentaires sans montant seront ajoutées sur le chapitre 13 des recettes d'investissement pour les subventions pare ballon, robot de tonte et la structure de l'école.

#### Décision

Pour : 11	Abstention :	Contre : 4
-----------	--------------	------------

## Délibération 2024-012

### Budget Lotissement : Compte de gestion 2023

#### Exposé :

Considérant que les écritures du compte de gestion du budget communal établi par le Receveur Municipal, comptable sont conformes aux écritures du compte administratif 2023,

#### Proposition

Madame le Maire, Ordonnateur, invite le Conseil Municipal à valider le dit compte de gestion.

#### Décision

Pour : 9	Abstention : 6	Contre :
----------	----------------	----------

## Délibération 2024-013

### Budget Lotissement : Compte administratif 2023

#### Exposé :

Le compte administratif du budget de la Commune pour l'année 2023 s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	34 124.00
Excédent		34 124.00

#### Proposition

Après présentation du Compte Administratif 2023 de la Commune et sur demande de M. Sébastien GARNIER, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal procède au vote. Madame le Maire, Nadia LE HEGARAT, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

#### Décision

Pour : 8	Abstention : 6	Contre :
----------	----------------	----------

## Délibération 2024-014

### Budget Lotissement : Budget primitif 2024

#### Exposé :

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 du lotissement :

#### Proposition

Il est proposé d'adopter le budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	572 609.64	572 609.64
INVESTISSEMENT	701 522.93	701 522.93

#### Décision

Pour : 9	Abstention : 6	Contre :
----------	----------------	----------

### INFORMATIONS COMMUNALES

Présentation du rapport de la Clect

Présentation de l'audit énergétique de l'école.

Fin du conseil municipal à 23h15

Le secrétaire de séance : Elodie LE PAPE